



## **PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE D'ORANGE**

### **LAUREAT DU GRAND PRIX DE L'INDICE FAS IAS®**

Orange est aujourd'hui un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde avec environ 266 millions de clients et une présence organisée dans 26 pays, essentiellement en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Soucieux de toujours mieux partager la valeur générée par ses activités avec ses 137 000 salariés, Orange entretient une longue histoire avec l'actionnariat salarié depuis 25 ans.

Cette politique pose le cadre des efforts constants menés par Orange pour associer durablement les salariés à l'évolution du Groupe et à sa réussite tout en renforçant cet élément de stabilité dans la gouvernance de l'entreprise. Aujourd'hui, en détenant plus de 7% du capital, l'actionnariat salarié est le second actionnaire du groupe après la sphère publique et place déjà Orange parmi les premières sociétés du CAC 40 sur ce sujet.

En 2021, Orange a lancé son 12<sup>e</sup> programme d'actionnariat salarié avec son offre « Together 2021 », en exploitant l'ensemble des dispositifs et nouvelles possibilités proposés par la récente loi Pacte. L'offre a été plébiscitée par 64 000 souscripteurs dans 37 pays.

Orange a l'ambition résolue de porter l'actionnariat salarié à 10% de son capital social. Aujourd'hui déjà, ce sont 95% des salariés d'Orange en France qui sont actionnaires, et au niveau mondial, c'est un total de 85% des salariés qui sont actionnaires du Groupe.